

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trente-troisième séance – Samedi 12 décembre 2015, à 16 h 30

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 2015, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, lundi 14 décembre à 17 h et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2015 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

*Tous les départements (suite).*

*Page xxx, politique publique xx,*

*groupes de comptes 36x, Subventions accordées.*

**Le président.** Je rappelle que nous traitons le quatrième amendement, émanant du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche. Il demande une augmentation de 1 884 103 francs, qui correspond à la suppression de la coupe linéaire sur les subventions. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Brigitte Studer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Ensemble à gauche a proposé cet amendement avec les partis de l'Alternative afin de remettre les 2% de la totalité des subventions dans le budget. Pour nous, il est absolument impensable de procéder à cette diminution. Alors qu'on constate une augmentation des besoins, on demande déjà régulièrement de faire davantage avec les mêmes ressources. De plus en plus souvent, on demande de faire davantage avec une diminution des moyens accordés! Il ne faut pas sous-estimer la pression ainsi créée, qui fragilise les prestations. (*Brouhaha.*)

---

<sup>1</sup> Rapports oraux, 3107.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, ayez un peu de respect pour votre collègue en train de parler.

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Merci, Monsieur le président. Cette pression s'exerce au niveau fédéral et au niveau du Canton, comme en témoignent les luttes autour du budget cantonal, la grève des fonctionnaires et les mobilisations des usagers, ainsi qu'au niveau des communes maintenant, voire de la Ville, alors que la population de celle-ci augmente de manière régulière. Il est donc absolument normal que les ressources augmentent en même temps pour assurer les prestations. La Ville prévoit 212 millions de francs de subventions dans son budget 2016, sans tenir compte des coupes de la droite. Les domaines principalement concernés sont le social et l'enfance, pour 55%, la culture et les loisirs, pour 40%, enfin la solidarité internationale est un autre point important.

Impossible d'énumérer ici l'ensemble des associations culturelles et sociales qui offrent des prestations à la population et qui seraient touchées par cette mesure. Je développerai les répercussions sociales et mes collègues approfondiront d'autres aspects plus tard.

Cette mesure touche directement des populations déjà précarisées et elle menace de réduire l'accès aux services et aux prestations des personnes et groupes de personnes déjà vulnérables. La Ville veut-elle vraiment diminuer son soutien à la lutte contre les discriminations, les ségrégations et l'exclusion? Veut-elle augmenter les risques déjà existants liés à un système capitaliste et néolibéral? S'agit-il de conforter les objectifs de la classe dirigeante et patronale, qui cherche à tous les niveaux – fédéral, cantonal et communal – et par tous les moyens à casser les conditions-cadres du travail ainsi qu'à diminuer la force de l'Etat social et des collectivités publiques? Pourquoi s'attaquer à des associations qui œuvrent dans le domaine du chômage et de l'aide sociale, comme l'Association de défense des chômeurs et des chômeuses de Genève (ADC), le Trialogue ou encore l'Association de défense et de détente de tous les retraité-e-s et des futur-e-s retraité-e-s (AVIVO)?

Je m'arrête un instant sur ce que cette réduction de 2% signifie. En ce qui concerne le chômage, il y a déjà eu des changements au niveau fédéral quant à l'assurance-chômage, qui ont fait augmenter le nombre de chômeurs. Au niveau du Canton, on a aussi modifié les conditions de chômage et prévu des restrictions financières. Les 2% proposés s'ajoutent donc à d'autres limitations existantes, tandis que de futures économies sont également planifiées, comme la droite l'a annoncé. D'autres associations travaillent avec les migrants ou dans le secteur de la grande précarité et il faut encore citer tous les projets pour l'enfance, comme les ludothèques, les maisons de quartier, les fêtes d'école, le travail avec les jeunes en rupture, l'insertion des jeunes par l'emploi ou le

logement, pourtant une priorité de la Ville, ainsi que les prestations municipales d'aide individuelle et les allocations sociales destinées aux personnes dans le besoin.

Je ne veux pas en faire la liste ici, plutôt mettre en évidence la diversité et la richesse dans ce domaine. Il faut soigner et développer ces approches, fondamentales dans notre cité multiculturelle dont nous sommes si fiers. Les associations assurent un travail immense et de qualité – il y a d'ailleurs eu des enquêtes sur cette question – et elles sont basées sur un engagement. Ce sont des partenaires pour l'action des collectivités publiques. Nous devrions à l'inverse avoir du respect et de la reconnaissance pour ce travail. Quel signe donnons-nous, en tant que ville et collectivité publique, si nous cherchons à faire des économies sur le dos de ces associations, qui sont nos partenaires? Les économies proposées se situent dans un registre purement quantitatif; ses défenseurs font abstraction de ce qu'elles signifient humainement et socialement pour les destinataires des prestations visées, ainsi que pour les travailleurs et les travailleuses qui les offrent.

Non, nous ne partageons pas cette logique! Et nous lutterons pour la contrer au sein de ce parlement, par rapport à ce budget, comme à l'extérieur de celui-ci, autant avec le personnel qu'avec les utilisateurs et utilisatrices. Nous vous demandons de revenir au montant initial des subventions, Mesdames et Messieurs, et d'accepter l'amendement de l'Alternative.

**M. Simon Gaberell** (Ve). Avant que je ne débute au Conseil municipal, je discutais avec certains de mes amis plutôt à droite. Ils avaient tendance à me dire que la gauche était idéologique et qu'elle n'avait aucune compétence économique. De façon assez surprenante, que vois-je aujourd'hui? L'exact contraire! Nous avons aujourd'hui la droite la plus bornée et la plus idéologique de Suisse peut-être. Elle est animée d'un esprit de revanche. Elle mène une politique irresponsable, sans aucune cohérence économique.

*Une voix.* Mesurez vos mots!

*M. Simon Gaberell.* Et je mesure mes mots. (*Remarque.*) Si, si! La situation financière de la Ville est excellente dans son ensemble. Le Conseil administratif mène une politique anticyclique. La dette a diminué de 2007 à 2013, en période de croissance. On met de l'argent de côté.

*Une voix.* 2011!

*M. Simon Gaberell.* 2013. Vérifiez vos chiffres! (*Remarque.*) Elle a augmenté depuis 2013 – merci, Monsieur Sormanni – pour soutenir les investissements en cette période difficile. Je crois qu’il conviendrait de saluer la politique du Conseil administratif, qui est tout à fait cohérente en l’occurrence. Lorsqu’on a de l’argent, lorsqu’on est en période de croissance, c’est là qu’on peut réduire la dette. Lorsqu’on est dans une période économiquement difficile, que les ménages, la population, les associations et les entreprises souffrent, c’est là qu’il faut soutenir l’investissement et assurer les prestations. Cela, visiblement, la droite ne l’a pas compris.

Aujourd’hui, sa volonté est de réduire les prestations, alors que la population souffre et que l’état financier de la Ville est bon, voire très bon. C’est un non-sens économique. Aujourd’hui, on a plus que besoin de soutien à la consommation, à la société civile et aux entreprises. Je rappelle à la droite qu’un endettement, s’il est maîtrisé, est au service des générations futures. C’est même la base de votre système capitaliste, que vous adorez. Excusez-moi, Messieurs de la droite, mais le Fonds monétaire international (FMI) même, qu’on ne peut pourtant pas qualifier de gauche, a admis en 2013 que les effets négatifs des politiques d’austérité en Europe avaient été sous-estimés. Eh bien, oui! On le savait, mais le FMI a fini par le reconnaître et c’est tant mieux. On en est très heureux...

Dans cette perspective, le budget proposé par le Conseil administratif, avec un boni de 8 millions de francs, est un budget de compromis, que les Verts sont prêts à accepter et qu’ils soutiennent. A titre personnel, je me pose certaines questions éthiques, c’est vrai, sur la manière dont on obtient un bénéfice de 8 millions de francs dans une période de crise aussi forte pour notre population. Je me pose la question de sa cohérence, mais c’est un budget de compromis et nous l’acceptons en tant que tel. Ce n’est pas le cas des partis de droite, qui estiment au contraire que 8 millions de francs, ce n’est pas assez. Il leur faudrait 15 ou 20 millions de francs, alors que c’est une somme totalement dérisoire par rapport à notre dette actuelle, mais non dérisoire pour les associations, les entreprises et la population, qui travaillent et vivent au quotidien avec ces subsides.

Concernant cette suppression de 2% sur toutes les subventions monétaires délivrées par la Ville de Genève, mes collègues Virginie Studemann et Alfonso Gomez l’ont rappelé, la coupe linéaire est aveugle. Elle démontre l’absence d’une priorité et d’une vision politiques, mais la présence au sein de cette droite d’un esprit revancharde assez malsain, il faut le dire. N’en déplaise à MM. Genecand et Ricou, 2% ne représentent pas seulement 2000 francs ou 2 francs en moins pour les organismes subventionnés. C’est par exemple 265 000 francs en moins pour les écoles par le biais des prestations du Groupement intercommunal pour l’animation parascolaire (GIAP) ou 50 000 francs en moins pour les maisons de quartier, sans compter les Pédibus, Caritas, le Centre protestant de vacances et tous les organismes de vacances qui se mobilisent pour

les familles au quotidien. Evidemment, cette baisse de 2% ne les tuera pas, mais quel mauvais signal vous donnez, Messieurs de la droite! Permettez-moi de demander à M. Ricou – vous lui transmettez, Monsieur le président, ainsi qu’au Parti démocrate-chrétien – où est la cohérence de la politique familiale de son parti. (*Applaudissements.*)

Second exemple: la culture. La culture que, au passage, certains appellent «divertissement» – vous transmettez à M. Schaller, Monsieur le président –, ce qui est assez inquiétant sur le niveau de compréhension de certaines personnes dans ce parti de l’enjeu culturel. Si la culture n’est qu’un divertissement pour elles, on peut se poser des questions... Les coupes dans la culture représentent 15 000 francs en moins pour la danse contemporaine, 40 000 francs en moins pour le Centre d’art contemporain et le Mamco, 50 000 francs en moins pour les cinémas et 800 000 francs en moins pour le Grand Théâtre... Ah, non, pardon! Le Grand Théâtre, par contre, on n’y touche pas! (*Applaudissements.*) Quand M. Ricou, chef de groupe démocrate-chrétien, déclare que le Parti démocrate-chrétien soutient toutes les formes de culture, cela me fait doucement rigoler.

Le projet de société présenté par la droite est extrêmement clair. Il est basé sur un esprit désolément revanchard et idéologique, sur le mépris des associations, de la population et des petites entreprises, ainsi que sur une politique sans aucune cohérence économique, malheureusement au service des nantis. Ce n’est évidemment pas le projet de société que les Verts portent. C’est bien pourquoi nous battons sur chacune des subventions que la droite aimerait couper ce soir. (*Applaudissements.*)

**M. Olivier Gurtner (S).** Bonjour, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. On entend effectivement certains élus du Parti démocrate-chrétien dire que la collectivité doit faire des efforts. Dans cette logique, on impose une réduction de 2% des subventions, alors même que le budget est à l’équilibre. Tous sont touchés: les associations culturelles, d’action sociale, de solidarité, en faveur de l’intégration... Toutes sauf un petit village de Gaulois, composé des associations sportives, du Grand Théâtre et des crèches, bien sélectionnés selon des critères purement aléatoires, ou l’art de ne pas vouloir passer pour le Père Fouettard. Mais personne n’est dupe.

Car ceux qui sont touchés, ce sont des associations ou des fondations qui s’engagent pour la danse, le cinéma, le théâtre, la musique, l’opéra, la musique classique et le livre, avec les conséquences qu’on peut facilement imaginer. Je ne prendrai qu’un seul exemple, afin de vous épargner un catalogue qui serait fatigant: l’Orchestre de la Suisse romande (OSR), fleuron symphonique et unique

orchestre philharmonique de Suisse romande. Après quelques discussions, on constate que, parmi les conséquences très concrètes que la réduction de sa subvention induirait, figurent une augmentation des tarifs des billets de 5% en moyenne, ainsi que la suppression de la série de concerts destinée aux enfants, appelée Prélude, et de celle destinée prioritairement au troisième âge, baptisée Musique sur Rhône.

On parle d'une coupe linéaire. Pourquoi linéaire? Pourquoi ne pas rencontrer tous les acteurs? Pourquoi ne pas proposer des solutions détaillées? Pourquoi ne pas conduire des audits, puis suggérer des ajustements? Pourquoi ne pas anticiper les coupes, de façon à permettre aux acteurs culturels de rebondir? Ici aussi, le mépris est évident.

Enfin, je voudrais revenir sur le Parti démocrate-chrétien (*exclamations*), dont le niveau de mauvaise foi est aussi éloquent que vous êtes bruyants en l'occurrence... Oui, vous avez fait une campagne républicaine en 2015. Oui, vous avez défendu le bilan de votre magistrat à temps partiel tout en ayant refusé son budget. Oui, le parti cantonal a fait alliance dans les communes pour contrer le Mouvement citoyens genevois. Oui, le parti cantonal a fait alliance avec la gauche pour empêcher le Mouvement citoyens genevois d'accéder au perchoir du Grand Conseil. Oui, votre parti défendait il y a quelques années...

*M. Lionel Ricou (DC).* Sur l'amendement! Sur l'amendement! (*Brouhaha.*)

**Le président.** On se calme! Monsieur Thévoz, regagnez votre place. Vous n'êtes pas dans une arène!

*M. Sylvain Thévoz (S).* Monsieur le président, c'était pour vous demander d'intervenir!

**Le président.** Ce n'est pas votre problème. Regagnez votre place, merci. Continuez, Monsieur Gurtner.

*M. Olivier Gurtner.* Je vous remercie, Monsieur le président. Il est évident que je ne saurais répondre à quelqu'un qui m'interpelle en éructant. Je termine. Effectivement, le Parti démocrate-chrétien défendait il y a quelques années le MOA Club, l'Usine et la vie nocturne. (*Hurllements de M. Lionel Ricou.*) Je constate qu'on ne peut pas conclure... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Attendez! Mesdames et Messieurs, les choses se passaient plus ou moins bien jusqu'à maintenant. Sous prétexte qu'il est bientôt 17 h, cela tourne mal. Monsieur Ricou, vous aurez la parole quand vous l'aurez demandée en pressant le bouton. Essayez de ne pas commenter les propos de M. Gurtner.

*M. Olivier Gurtner.* Merci beaucoup, Monsieur le président. Je termine donc – car j'étais précisément sur le point de traiter l'amendement; il suffisait d'être patient au lieu de hurler – en constatant que la posture en porte-à-faux du Parti démocrate-chrétien est assez évidente. En l'occurrence, nous, l'Alternative, nous devons maintenir le niveau des subventions à celui qu'il était et donc revenir au montant originel. Je vous remercie, Monsieur le président. J'en ai terminé. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, de l'Union démocratique du centre et du Parti démocrate-chrétien, qui demande que le deuxième débat, celui que nous avons maintenant, soit accéléré pour chaque amendement. Je rappelle les règles: en débat accéléré, une personne par groupe peut s'exprimer sur un amendement, en l'occurrence sans limite de temps.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre est acceptée par 42 oui contre 37 non.

*Ont voté oui (42):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).



*Ont voté non (37):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous remettons les compteurs à zéro. Toutes les demandes de parole sont annulées. A partir de maintenant, une personne par groupe pourra s'exprimer sur chaque amendement. Nous commençons avec M. Pierre Gauthier, pour Ensemble à gauche.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Merci, Monsieur le président. Tout à l'heure, on a eu droit à une petite histoire. A mon tour d'en raconter une. Au début des années 2000, j'avais monté une association avec quelques amis pour assister des jeunes qui avaient des difficultés à s'insérer dans la vie sociale en général. Aujourd'hui, on appelle ça de l'insertion de jeunes en rupture. A l'époque, on pensait plutôt les aider à mener à bien leur projet individuel, afin d'éviter la rue, la délinquance, parfois même la prison, et la dégringolade.

A la suite d'une demande que nous avons faite auprès du département pré-sidé à l'époque par M. Tornare, nous avons reçu une toute petite subvention, qui nous avait permis de louer un local où ces jeunes pouvaient se retrouver avec nous en vue d'organiser leur réinsertion dans la vie sociale. Sur une subvention de l'ordre de 12 000 francs l'an – vous voyez que les sommes ne sont pas gigantesques –, 2% équivalaient à 240 francs, 2,5% à 300 francs. Si nous avions subi cette coupe à l'époque, nous aurions dû mettre la clé sous la porte immédiate-

ment, puisque cette subvention nous permettait de payer le loyer et d'avancer dans quelques projets. Le petit conte de Noël se serait donc très vite transformé en cauchemar et nous aurions pu chanter: «Papa Bertinat/avec tes ciseaux dans les bras/tu veux couper nos subventions/et on ne peut plus remplir notre mission», sur l'air de *Petit Papa Noël*.

Combien de petites associations de ce type remplissent-elles aujourd'hui cette fonction et combien de jeunes en période de vie difficile peuvent-ils éviter la dégringolade pour 240 francs? Personne ne peut le dire. On ne peut pas affirmer que ce montant, en plus ou en moins, aura évité la prison, la drogue ou la délinquance à certains. Ce dont on est sûr, c'est que ces jeunes risquent de se retrouver dans des situations extrêmement difficiles si on ne peut rien faire pour eux. (*M. Daniel Sormanni vient remettre 250 francs à M. Gauthier.*)

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Tu les veux? Tiens!

*M. Pierre Gauthier*. Merci infiniment. A terme, combien de francs ont-ils été économisés à la société en aide sociale ou psychologique et en soutien à la réinsertion? Combien ces 240 francs – je dois 10 francs à M. Sormanni – ont-ils permis d'économiser à la société? 2%, 2,5%, 5% ou 10%, tout ça n'est que nombres. Derrière les chiffres, il y a des personnes. Comme le disait un artiste de mes amis, il y a des dignités à préserver et à protéger. Mon groupe et moi, comme de nombreuses personnes, nous n'acceptons pas le caractère arbitraire de cette coupe linéaire. On entend toujours dire «remettons l'humain au centre». Eh bien, j'attends. Et qu'on oublie peut-être ces calculs d'apothicaire ou d'épicier, à 2 ou 2,5%, qui n'ont finalement aucun sens lorsqu'on les rapporte aux individus et à la dignité des êtres humains. Si on veut remettre l'humain au centre, il faut agir tout à fait différemment de la façon proposée par la droite aujourd'hui. Confondre les êtres humains avec une colonne en plus ou en moins, des nombres et de l'arithmétique, c'est aller droit dans le mur.

**M. François Bärtschi** (MCG). Ce que le Mouvement citoyens genevois ainsi que les autres partis républicains de cette assemblée ont cherché à faire pour ce budget est de soutenir les crèches. Enormément de parents souffrent. Leur vie quotidienne est détériorée, du fait qu'ils n'arrivent pas à placer leurs enfants. Ils doivent se débrouiller avec les grands-parents, des proches ou d'autres. C'est souvent une jonglerie insupportable. Face à la situation vécue actuellement, je ne comprends pas comment des personnes qui se disent de gauche peuvent ne pas soutenir l'attribution de 2,2 millions de francs à des crèches. (*Protestations.*) Refuser ce genre de chose n'est pas acceptable. Bien évidemment, pour financer ces crèches, nous devons chercher de l'argent ailleurs.

Mais il n'y a pas que les crèches. Un équilibre budgétaire est aussi à trouver. C'est une autre préoccupation de certains des membres de ce Conseil municipal. Nous cherchons non pas un équilibre superficiel des chiffres, puisque le compte de fonctionnement est équilibré, plutôt un équilibre dans l'investissement et dans la structure financière à long terme. Nous voulons à tout prix l'obtenir pour le bien de notre commune. Vous ne le partagez pas. On sait très bien que la gauche est dépensière et qu'elle a tendance à vider les caisses plutôt qu'à les remplir en général... C'est une réalité. On peut ou non la supporter.

La gauche a eu un parent pauvre: le sport. Pour nous, au Mouvement citoyens genevois, il est important qu'on ne coupe pas dans ce domaine, qui est famélique par rapport à toutes les activités culturelles de la Ville de Genève. C'est aussi le cas du Canton, malheureusement, mais ce n'est pas une raison à cette sorte de mépris. Cela est grave. On l'a entendu, exprimé par un représentant de ce Conseil municipal, qui a eu des propos tout à fait inadmissibles.

Autre problème, qui est une sorte de tabou: on est dans un système de clientélisme général en Ville de Genève, avec un côté politicien où on achète des voix et où on distribue des subventions afin d'essayer d'asseoir un pouvoir. C'est ça, la réalité. On est dans un régime de copains et de coquins. (*Commentaires.*) Vous pouvez ne pas être d'accord, Madame; c'est ma vision des choses et celle d'un certain nombre de personnes dans cette ville.

Finalement, j'en reviens à l'insulte permanente émanant de quelqu'un dont je ne sais s'il faut le nommer. Il a eu des propos assez honteux, parlant de gens corrompus, d'éléments peu ragoûtants, et il n'a pas fait honneur à ce Conseil municipal. Je le citerai quand même: c'est M. Thévoz, qui ferait mieux de se taire, étant donné qu'il est employé par M<sup>me</sup> Esther Alder et qu'il profite tout à fait de ce système clientéliste. (*Applaudissements et protestations.*)

**Le président.** Vous n'acceptez pas ça, Monsieur Carasso? Alors dites à votre collègue Sylvain Thévoz que ses propos étaient très déplacés tout à l'heure aussi. Lorsqu'on sème, on récolte. (*Protestations.*) La parole est à M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR).** Merci, Monsieur le président. Après tout ce que nous avons entendu jusqu'à présent, quelques mises au point s'imposent.

Tout d'abord, sur l'amendement que nous vous proposons, chers collègues, il faut que vous réalisiez, si vous ne l'avez pas encore fait, pour celles et ceux qui siègent dans ce parlement depuis de nombreuses années, comme c'est mon cas et comme on pourrait le voir en remontant de quelques législatures, que le budget actuel de nos subventions à la culture est dilaté. (*Commentaires.*) Depuis que

les subventions ont été attribuées, notamment par M. Vaissade, dans les années un peu folles et faciles – mon Dieu, elles ont existé –, elles n’ont cessé d’augmenter. C’est le treizième budget que je vois passer et je n’ai jamais assisté à une seule tentative de l’Alliance de gauche pour maîtriser de quelque manière que ce soit cette dilatation perpétuelle des subventions, défendue pour des raisons diverses: effet mécanique, on peut toujours faire mieux, faire plus... Personne ne s’oppose à la culture, bien sûr, mais si vous êtes vraiment favorables à la culture, il y a aujourd’hui une manœuvre, une restructuration, une réforme structurelle qui s’impose. Cet amendement de 2%, qui ne mettra raisonnablement pas en péril l’existence des institutions que vous nous avez citées en nombre, a simplement pour objectif de remettre la machine dans le droit chemin et de cesser de se disperser de droite et de gauche. Surtout de gauche.

Aujourd’hui, l’Entente élargie vous fait une proposition. Cette Entente n’est pas usurpée, puisqu’elle découle du résultat des urnes de ce printemps. C’est la population qui a souhaité que nous soyons majoritaires aujourd’hui. Si elle était tellement heureuse des prestations que vous lui fournissez, peut-être seriez-vous encore majoritaires, après tout, mais ce n’est pas le cas. Cette proposition était déjà intervenue en 2011, rappelez-vous. Nous avons entendu tout à l’heure que vous auriez aimé des coupes intelligentes. Si vous ne vous en souvenez pas, moi oui: lors de l’examen du budget 2012, l’Entente avait proposé, notamment par la voix de Michel Chevrolet et la mienne, des coupes dites «intelligentes», ciblées, à la faveur d’une étude des dossiers. Je remercie tous ceux qui pensent que je ne connais pas ces dossiers; pour avoir présidé la commission des arts et de la culture et pour avoir rédigé les rapports de tous les budgets dans cette commission pendant cinq ou six ans, ainsi que ceux de tous les comptes, je vous remerciais de m’accorder un minimum de connaissances sur ce sujet.

J’ouvre une parenthèse, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, vous vous en prenez au Parti démocrate-chrétien. A ma connaissance, celui-ci n’a jamais signé d’accord avec l’Alliance de gauche. Il ne l’a pas rejointe. Il fait partie de ce qu’on appelle l’Entente, une formation constituée depuis des décennies. Nous fonctionnons ensemble. Il n’y a aucune trahison de la part du Parti démocrate-chrétien – jamais! – à vouloir aujourd’hui former une entente comme nous l’avons toujours fait. Le sacrifier sur l’autel de l’idéologie de gauche et en faire des martyres – sainte Anne, sainte Marie, saint Lionel et saint Guillaume – n’est pas le propos. Merci de revenir à la réalité historique et politique, sans chercher à diviser pour régner.

La réalité a changé. Comme d’autres, Adrien Genecand l’a rappelé: un budget culturel, de la même façon que dans n’importe quel autre département, qui ne cesse d’augmenter pendant vingt-cinq ans n’est pas responsable, ni maîtrisé. Il n’est pas normal que les institutions qui ont obtenu une ligne budgétaire ne cessent de se dilater, tandis que d’autres n’y accèdent pas. C’était pourquoi nous

proposons une réorganisation des subventions, afin que de nouveaux venus puissent y entrer, alors que d'autres y sont quasiment installés. Nous défendons cette restructuration du fait que nous ne sommes plus dans un système de croissance permanente, plutôt dans un système de relative décroissance. Depuis 2011, nous suggérons donc une relative décroissance fondée sur un principe de réalité et de prévisibilité. Nous n'avons été ni écoutés ni entendus à ce sujet, raison pour laquelle l'Entente élargie vous a proposé une autre méthode aujourd'hui, car il faudra y arriver d'une manière ou d'une autre, sans quoi nous ne durerons pas, sans quoi toutes les subventions exploseront, comme la grenouille devenant plus grosse que le bœuf. Finalement, il ne restera plus rien. Ce n'est pas du tout notre but.

Nous vous rappelons que, en cette même séance du budget pour 2012, toute la droite était restée unie ici, un certain soir de 2011, jusqu'à point d'heure, afin de contrer des fantasmagories de vos bancs. Vous affirmiez que rien ne se passerait concernant la sécurité. Rappelez-vous que, si nous avions suivi votre idéologie, votre analyse sociétale et votre programme, le résultat, hier, aujourd'hui, demain et peut-être au-delà, est que les agents de la police municipale ne seraient pas dans la rue pour nous protéger, mais dans les bibliothèques! (*Exclamations.*) Heureusement que notre équipe avait réagi à ce moment-là! La dilatation permanente des subventions, quelles qu'elles soient, notamment dans la culture, ne peut pas continuer. Nous vous proposons simplement un recadrage, une restructuration, une remise en ordre de marche. Il est fini, le temps de la cigale. Cela fait vingt-cinq ans que l'on attend le règne des fourmis. Maintenant, au travail! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Chère collègue sainte Florence, j'aime bien les coupes intelligentes, mais comment pouvons-nous dire, à l'étude des dossiers, que telle coupe est intelligente? Si je ne m'abuse, pour toute subvention donnée dans le domaine culturel, l'étude des dossiers repose sur des règlements de commissions, dans lesquelles des gens sont nommés. Tant pour la musique, la danse, l'art contemporain et le théâtre, des personnes se déplacent, suivent toutes les manifestations culturelles, du moins le plus possible, et elles se retrouvent pour étudier les dossiers.

Rappelons que cette coupe de 2% s'ajoute aux coupes de l'Etat et qu'elle frappe tous les subventionnés. C'est clair. Or, on sait que la charge de travail administratif a énormément augmenté, que ce soit pour de petites compagnies ou des associations, sans que leur subvention ait forcément suivi. Le problème est que renoncer à un projet artistique attente à la qualité des prestations des artistes, parce que tous les métiers de création d'une œuvre, particulièrement dans les arts vivants de la scène, seront touchés. Il y aura moins de décorateurs, de costumiers... moins de temps de travail, puisque, même si 2000 francs sur

100 000 francs paraissent peu de chose, comme cela a été dit ce matin, c'est énorme pour une création! Il est évident que cela freinera une qualité dans la manière de travailler. On forme des artistes dans cette république et ensuite on leur coupe les ailes, au moment où ils devraient disposer d'un travail à la mesure de leur formation et de leur créativité!

Il n'y a qu'une chose à dire: dans une période difficile, il est plus nécessaire que jamais de permettre à la société de réfléchir, de s'interroger, de se retrouver autour d'œuvres d'art et de pensée. Cela crée effectivement le lien. Cela fait qu'on arrive à débattre. Cela développe le sens critique. Cela nous unit, même si on s'engueule sur des faits d'art et de pensée. C'est le but! Les artistes sont là pour nous le permettre. Même si 2% n'ont l'air de rien, c'est toujours une coupe très importante pour des projets artistiques. Nous ne pourrions jamais l'accepter.

Rappelons ensuite que ces 2% linéaires ne concernent pas seulement la culture, mais aussi le social. Tout le monde ici a reçu la lettre du Collectif d'associations pour l'action sociale, qui rappelle que les 34 associations de ce collectif reçoivent plus de 88 630 bénéficiaires – je lis la lettre que nous avons tous reçue –, auxquels 329 900 prestations sont délivrées chaque année, qu'il s'agisse de mesures de prévention, de la vaccination, des soins de santé primaire, de l'action sur le terrain, des repas distribués ou des mesures de réinsertion professionnelle. C'est aussi à ces gens-là qu'on coupe des moyens; c'est donc bien la population qui subit ces coupes. Et, oui, au-delà des discours sur ces 2%, chaque pour-cent comptera pour ces gens quant aux prestations qu'ils peuvent recevoir. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S).** Vous voyez que ce débat me laisse quelque peu sans voix... (*L'oratrice est enrouée.*) J'aimerais ouvrir une parenthèse pour dire que, dans ce parlement, il est possible, en quelque sorte, de parler de «Nuit de cristal», mais pas de «diarrhée». On peut avoir les tabous que l'on veut ou que l'on peut. Je ferme ma parenthèse.

Depuis ce matin, nous avons entendu la droite, gonflée à l'hélium, dirons-nous, nous parler de choix politiques, notamment en faveur des crèches, donc en faveur des familles. En tant que socialistes, nous n'y voyons pas un choix politique, mais une posture, car une coupe linéaire de 2% n'est pas un choix.

J'en viens à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE). Une coupe linéaire de 2% dans le budget qui lui est accordé revient en réalité à couper 4%, soit 2% dans les salaires et 2% dans les budgets de fonctionnement. Voilà pour ces petites coupes dont on nous parle aujourd'hui et dont M. Genecand s'est fait l'apôtre tout à l'heure en affirmant qu'il s'agissait de petites touches ici et là. Cet argument qui concerne la FASE vaut également pour les ludothèques.

Le parascolaire et les restaurants scolaires seront aussi touchés par ces coupes linéaires. Or, vous le savez, Mesdames et Messieurs, le GIAP est tenu d'accueillir tous les enfants. Il n'y a pas de clause de non-accession d'un enfant au GIAP. J'aimerais savoir comment vous comptez faire en sorte que nos enfants soient accueillis correctement en imposant des coupes linéaires de 2%, alors que l'on sait que les enfants sont de plus en plus nombreux dans ces structures d'accueil parascolaire chaque année.

Maintenant que j'ai parlé de la double peine, j'ajoute que les centres de loisirs offrent 20 000 journées d'accueil par an. Elles s'adressent aux enfants de 4 à 8 ans, majoritairement issus des familles de la classe moyenne. Si on coupe 2% linéairement, ces enfants seront impactés. J'ai envie de me tourner vers la droite et notamment, excusez-moi, Monsieur Ricou, vers le Parti démocrate-chrétien qui, depuis ce matin, s'érige en chantre de la politique familiale. Est-ce une politique familiale que de ne plus pouvoir accueillir les enfants de la classe moyenne, dont vous nous répétez être les défenseurs à longueur de temps et de débats municipaux? (*Applaudissements.*) Par ailleurs, la droite est en faveur d'une conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Comment peut-on les concilier si on ne donne pas les moyens à une municipalité d'accueillir les enfants pendant que l'on travaille?

Je conclurai en disant que le Parti démocrate-chrétien nous accuse de victimisation. Je ne dirai pas qu'il est contre une politique familiale. Je ne dirai pas qu'il préfère la posture à la politique. Je dirai tout bonnement que, en se positionnant pour des coupes linéaires à 2% sans réflexion, il renie ses propres valeurs. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**M. Eric Bertinat** (UDC). J'aurais voulu donner quelques explications sur le fait que nous avons décidé de ne pas couper dans la subvention du Grand Théâtre. Celle-ci est particulière, ce qui nous a poussés à l'exempter de la réduction linéaire que nous proposons aujourd'hui.

Parmi plusieurs raisons, la première est que le Grand Théâtre a toutes les peines du monde à boucler son budget (*commentaires*), en partie à cause de la municipalisation de son personnel, qui induit évidemment des mécanismes salariaux qui gonflent ses charges. Deuxième remarque: comme vous le savez tous, le Canton a voulu se mêler de culture et il a octroyé l'an passé une subvention de 1 million de francs, certainement bienvenue pour le Grand Théâtre, mais qui ne sera plus que de 500 000 francs pour l'année à venir. Le calcul est tout à fait simple: la sub-

vention annuelle au Grand Théâtre ne lui suffira pas pour boucler son budget. Il manquera au moins 500 000 francs. Enfin, c'est une question d'actualité. A partir de l'an prochain, le Grand Théâtre se déplace aux Nations. Le Théâtre des Nations n'offre pas le même nombre de places. Il est facile de comprendre que la baisse des spectateurs induira moins de recettes, d'où une baisse supplémentaire des rentrées pour le Grand Théâtre.

En lui évitant cette diminution des subventions, nous lui permettons finalement de maintenir les chiffres qu'il a présentés. Nous savons surtout – M. Kanaan me contredira peut-être – que, en 2016, et à plus forte raison en 2017, le Grand Théâtre aura toutes les difficultés à boucler son budget. La Ville de Genève devra certainement, d'une manière ou d'une autre, compenser ses pertes. A droite, nous ne voyons donc pas la nécessité de réduire une subvention qui devra augmenter du fait des éléments que je viens de donner. Je tenais à expliquer pourquoi le Grand Théâtre a fait spécialement l'objet de cette sollicitude de la part de la droite. Ces justifications me semblent devoir suffire.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Il a déjà été dit beaucoup de choses sur les subventions, toutefois j'aimerais insister sur l'importance de cet instrument de mise en œuvre des politiques publiques, auquel la droite devrait être sensible.

Encore aujourd'hui, le Mouvement citoyens genevois a refusé de couper les mécanismes salariaux de la fonction publique et le Parti démocrate-chrétien s'est abstenu, disant qu'il n'y avait aucune raison de pénaliser les agents de la fonction publique dans l'exercice des prestations qu'ils fournissent pour la population. Je leur en sais gré, mais l'action publique ne s'exerce pas que par les agents de la fonction publique. De loin pas. Nous avons de nombreuses institutions subventionnées. En théorie, la droite devrait d'ailleurs les soutenir beaucoup plus activement que la gauche, parce que c'est un effet de levier formidable en termes d'activité, que les salaires y sont en général plus bas que dans la fonction publique, sauf exception, et qu'on y compte beaucoup plus de bénévolat et d'heures non payées. La droite devrait être enthousiaste à soutenir des subventions, plutôt que de couper dans ce domaine, au vu des bénéfices collectifs que nous en retirons tous et toutes, sur tous les plans. Outre le bénévolat, comme je l'ai dit, il y a de nombreux emplois dans les subventionnés, qu'il s'agisse d'une très grande institution, comme l'OSR, ou d'une toute petite institution, comme le Théâtre de l'Usine. Toutes sont actives dans notre société à des degrés divers dans le domaine de la culture et du sport, bien sûr, mais aussi dans le domaine social et de la diversité.

J'ai entendu des choses assez aberrantes. Ces dernières années, les subventions sont stables. Avec celles-ci, les institutions ont dû absorber toutes sortes d'augmentations de coûts. On a dit et redit aujourd'hui que le coût des pro-



duits dérivés du pétrole a baissé, soit, mais de nombreux coûts ont augmenté. Aujourd'hui, l'organisation d'une manifestation dans l'espace public coûte beaucoup plus cher pour le même type de programmation qu'il y a quelques années, en partie pour de bonnes raisons: vous devez présenter des concepts de sécurité très étendus, augmenter le nombre d'agents de sécurité, par exemple, trier les déchets – ce qui est une excellente chose mais augmente les coûts logistiques – et ainsi de suite. De nombreux facteurs font que les coûts ont augmenté, tandis que les subventions, sauf exception, n'ont pas suivi.

De plus, quitte à me répéter, autre chose a augmenté: nous travaillons pour toute la région. Pour le meilleur ou le pire, les prestations culturelles et sportives de la Ville de Genève sont utilisées – et je m'en réjouis – par l'ensemble de la population de cette région. Nous l'avons démontré à maintes reprises, notamment l'an passé avec l'étude sur les charges de ville-centre. Qu'on prenne le Grand Théâtre ou la piscine des Vernets, moins de 50% des usagers réguliers viennent de notre municipalité. Comme je le rappelle souvent, cette région a augmenté sa population de 30% en vingt-cinq ans. Partout, davantage de personnes profitent à un titre ou à un autre de ces prestations au sens large. Tous les festivals et les scènes culturelles sont des institutions qui ont leur public, un public régulier et, en général, croissant. A Genève, la population est la plus amatrice de théâtre de Suisse: le taux de consommation – excusez-moi du terme – de scènes culturelles à Genève est l'un des plus élevés de Suisse. Si cette statistique me réjouit évidemment, les intéressés travaillent à coût augmentant et à subvention stable.

Par ailleurs, on critique des choix. Ma foi, on est élu pour faire des choix, Mesdames et Messieurs! Vous pouvez ne pas les partager, c'est la démocratie, mais nous reprocher d'en avoir fait me paraît particulièrement absurde. Ils doivent être justifiés, je suis d'accord, et justifiables. Cependant, ce n'est pas moi qui décide quel est le bon ou le mauvais artiste, le bon ou le mauvais directeur de théâtre... Ce n'est pas moi qui dirai que le directeur de l'opéra fait un bon boulot artistique ou pas. Heureusement, Mesdames et Messieurs! De même, je ne dis pas à mes directeurs de musée quelle doit être leur politique d'exposition individuellement. Cette interférence ne serait pas acceptable. On peut faire des choix à long terme, privilégier le développement d'une institution ou pas, toutefois tout est transparent, même si vous critiquez ces choix. C'est intéressant. Je n'ai entendu personne me dire qu'on couperait 2 ou 10% dans les musées parce qu'on n'aime pas les expositions. Vous ciblez les arts vivants en particulier; j'y reviendrai tout à l'heure pour évoquer cette coupe terrible de 10% des fonds de soutien à la création.

Pour revenir aux 2% de coupe qui touchent tout le monde, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'ils s'ajoutent au 1% de coupe prévu en principe par le Canton – on verra comment le débat budgétaire cantonal se termine – et qu'on parle potentiellement de 5% jusqu'en 2018 pour toutes les institutions subven-

tionnées par le Canton. Or, dans le domaine de la culture, jusqu'à nouvel avis, la Ville et le Canton subventionnent ensemble de nombreuses institutions... Et vous ajoutez 2% du côté de la Ville? Nous commençons à parler de sommes très conséquentes. Ce n'est pas du tout une menace, c'est une réalité: cela aboutira à des suppressions d'emplois et de prestations. Ces institutions sont dans la même situation que n'importe quelle entité publique ou privée: lorsque vous supprimez des recettes, il y a des conséquences. On n'invente pas comme ça des salaires, ni des couvertures de coûts.

La différence entre le Canton et la Ville, tout de même, c'est que le Canton a vraiment un déficit. On n'ouvrira pas le débat ici sur les raisons de ce déficit; celui-ci existe et c'est une réalité. Jusqu'à preuve du contraire, la Ville n'est pas dans une situation déficitaire. Et vous voulez couper 2% aux subventionnés, soit le double de ce que le Conseil d'Etat propose pour le Canton? J'avoue que c'est totalement incompréhensible.

Pour les subventionnés, nous avons une série d'outils de gestion. On peut toujours les améliorer; on est bien d'accord. Pour les subventionnés dans la durée, il y a des conventions de subventionnement. Elles sont toutes accessibles sur le site de la Ville. Pour les subventions ponctuelles, il y a des directives, des critères et des commissions de préavis. Si je reçois d'autres propositions pour améliorer le système, je suis prêt à les écouter. S'il faut absolument faire un bilan ou une évaluation, je n'ai pas de problème avec ce principe. Mais commencer à couper et à punir les subventionnés dans leur travail, je trouve que c'est absurde. Je prends un exemple au hasard: le Théâtre Am Stram Gram. C'est une magnifique scène culturelle pour petits et grands. De nombreux adultes y vont d'ailleurs, car l'offre est extrêmement passionnante. Avec 1% de coupe du Canton l'an prochain et 2% de la Ville si vous ne rétablissez pas la subvention en acceptant l'amendement proposé, le théâtre aura 30 000 francs en moins. Cela peut paraître *peanuts*... C'est un spectacle en moins, une coproduction en moins. Cela se sentira. Oui, on survivra. Bien sûr qu'on survivra! Mais il faut ajouter cela aux répercussions sur l'ensemble de l'offre culturelle et à l'augmentation de la population dans la région.

A cet égard, un autre paramètre est récemment ressorti dans les médias. La population augmente et la Ville de Genève vient de passer la barre des 200 000 habitants. Le plus intéressant n'est pas là, puisque cela faisait un moment qu'on approchait des 200 000 habitants, mais dans le taux de rotation de cette population: chaque année, nous avons entre 10 000 et 20 000 nouveaux habitants dans cette ville. D'aucuns viennent de Carouge, d'autres de Nidwald et certains de l'autre bout de la planète. Si une chose peut contribuer à leur trouver une place digne et acceptable, à les accueillir et à leur permettre de se situer dans la citoyenneté collective de cette ville, c'est bien l'offre culturelle. (*Applaudissements.*) Vous coupez 2% alors que nous n'avons pas besoin de le faire aujourd'hui.

J'aimerais terminer en citant le premier ministre italien Matteo Renzi. Nous vivons incontestablement dans une période troublée aujourd'hui en Europe. Même à Genève nous avons des alertes et des menaces de type terroriste, dont j'espère qu'elles se dissiperont au plus vite. Il a dit quelque chose de totalement pertinent: pour chaque euro investi dans la sécurité, il faut un euro investi dans l'éducation, la culture, le sport et l'innovation. Ce n'est pas uniquement avec la sécurité qu'on répondra à des besoins. Bien sûr, il faut la sécurité, mais l'essentiel pour l'Europe en général, et cela vaut pour la Suisse et Genève, c'est d'investir dans la culture, le sport, l'innovation et l'éducation, car c'est ainsi qu'on construit la valeur positive à long terme de l'identité inclusive et que chacun trouve sa place. Aujourd'hui, le projet politique de certains est de couper 2% dans les subventions. J'avoue que cela ne fait aucun sens. Je vous incite donc vivement à renoncer à cette coupe et à accepter l'amendement. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)*

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Dans le prolongement de ce que M. Kanaan vient de dire et que je partage, j'aimerais ajouter que le secteur associatif, qu'il soit actif au niveau culturel ou social, est complémentaire à l'action publique municipale. Nous ne pourrions pas faire sans les associations. Celles-ci, ainsi que cela a été dit, travaillent avec des subventions qui n'ont pas été indexées au coût de la vie pendant des années, même si aujourd'hui, certes, nous sommes dans une période de déflation. Les associations travaillent également avec des coûts extrêmement faibles en termes de personnel et des engagements individuels très forts au service du bien public. Finalement, elles nous permettent cette cohésion sociale, très chère au niveau d'une collectivité publique comme au niveau d'une ville. On voit bien les dégâts que le rétrécissement des subventions a occasionnés dans les régions françaises, pour ne pas aller trop loin. Aujourd'hui, certains quartiers sont explosifs. Il est vrai que Genève est un laboratoire de la diversité, qui a une richesse associative. Pourquoi pénaliser les associations avec une diminution de subvention de 2%? Si cela paraît infime à certains, c'est en même temps beaucoup. Cette coupe est un mépris pour leur activité.

Très concrètement, pour expliquer ce que signifie une diminution des groupes de comptes 36, qui concernent des versements à des tiers, cela touche également des structures parapubliques comme le GIAP, qui accueille quasiment 8000 enfants au quotidien. Cela concerne aussi les maisons de quartier et les ludothèques – nous en avons respectivement 17 et 12 sur le territoire de la Ville – ainsi que les aides sociales. Peut-être ne l'a-t-on pas suffisamment dit, mais une aide sociale est versée à un tiers. La mesure impacte donc le soutien

que nous offrons aux familles. Si un ménage a des difficultés ponctuelles, ces aides nous permettent justement d'offrir à ces personnes la possibilité de joindre les deux bouts. Vous savez très bien – M. Bertinat l'a relevé – que la précarité augmente. Ces personnes déjà fragiles seront pénalisées par cette décision, si elle est prise.

Mesdames et Messieurs, vous nous demandez souvent des documents. Je déplore peut-être qu'ils ne soient pas suffisamment lus. Un rapport de mon département concernait ainsi la vie associative pour 2014, puisqu'on n'a pas encore le rapport 2015. Qu'est-ce qu'une association? C'est par exemple l'Armée du Salut, qui propose plus de 10 000 nuitées par an à des gens sans toit. C'est par exemple Le Caré, qui sert quotidiennement au long de l'année plus de 90 000 repas. C'est l'École des parents, qui reçoit 1700 familles. Ce sont également 34 000 citoyens qui bénéficient des prestations organisées par les associations soutenues par la Ville dans le cadre d'animations de proximité. Ce sont près de 7000 enfants qui participent à des séjours de vacances. Les enfants qu'on met dans une colonie, ce ne sont pas les plus aisés de notre ville. Ce sont des enfants pour lesquels il n'y a pas de solution, parce que les parents travaillent. Ce sont aussi 6000 seniors qui participent à des animations ponctuelles dans les quartiers à travers huit associations. Voilà tout ce que vous toucherez au niveau social, pour parler de mon département. M. Kanaan a expliqué les impacts sur le domaine culturel. Très concrètement, 2% représentent des montants énormes, dont l'absence péjorera l'activité de ces associations et *in fine* le service qu'elles rendent au bien commun. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, si le Conseil administratif plaide à trois voix pour que vous revisitez votre position, c'est parce qu'il a un sentiment d'incompréhension. En définitive, en décidant de couper 2% sur ce groupe des subventionnés, qu'il s'agisse des acteurs sociaux ou culturels dont on a parlé, vous pénaliserez des politiques publiques que vous avez souhaitées et que vous avez acceptées. Je vois M<sup>me</sup> Kraft-Babel faire non de la tête... Je lui donnerai quand même quelques exemples.

Il y a une petite année, je vous ai demandé d'ouvrir un foyer pour les femmes qui ont vécu des situations de violence et qui ont des enfants à charge. De manière unanime, peut-être moyennant une ou deux abstentions, je ne m'en souviens pas, vous avez accepté l'acquisition de la villa Riant-Parc et, dans la foulée de cette acquisition, la subvention pour la fondation Au Cœur des Grottes. En coupant 2% aux subventionnés, vous enlevez autant à cette structure. Or c'est vous, sur proposition du Conseil administratif, qui vous remercie de l'avoir acceptée, qui avez voulu que l'on acquière la maison et que l'on donne à la fondation les moyens de

travailler. Comme M<sup>me</sup> la maire Esther Alder le disait très justement, c'est beaucoup, 2%, pour une association. Si l'on considère Au Cœur des Grottes, sa mission est d'accueillir des femmes avec des enfants dans des foyers et d'offrir une deuxième chance, un nouveau départ à des personnes malmenées dans la vie. Ce n'est pas une mission anecdotique.

Dans les subventions que vous vous apprêtez à couper, il y a le Trialogue, que vous aimeriez, accessoirement, doter financièrement tout à l'heure. Celles et ceux qui n'accepteront pas l'amendement déposé par la gauche doivent savoir qu'ils couperont concrètement 2% au Trialogue, que pourtant vous souhaitez redoter. La coupe touche aussi l'ADC, alors que c'est vous, au Conseil municipal, qui aviez monté la ligne de subvention à 150 000 francs. J'ai presque envie de dire contre l'avis du Conseil administratif. N'est-ce pas, Monsieur Sormanni, vous qui m'écoutez? Vous pénaliserez l'association dont vous avez voulu augmenter la subvention!

Et la liste est longue des associations que vous péjorerez. Elles sont très diverses. Parfois, il s'agit de partenariats avec l'Etat. Cela signifie concrètement que la Semaine contre le racisme que la Ville organise avec l'Etat, soit le magistrat Pierre Maudet, aura 2% de fonds en moins. C'est autant enlevé au prix IDDEA, qui fonctionne extrêmement bien, basé sur un partenariat entre la Ville, la Jeune Chambre internationale de Genève, les Services industriels de Genève et la Fédération des entreprises romandes. C'est ce genre de proposition que vous amputerez dans tous les départements.

En définitive, qui punirez-vous? le Conseil administratif, à majorité de gauche? la gauche, minoritaire dans cette enceinte pour l'ensemble de la législature? celles et ceux qui sont souvent actifs bénévolement dans ces associations et qui font un travail remarquable? Vous vous punirez vous-mêmes, parce que c'est bien souvent vous qui avez souhaité ce genre de projets. Vous, Monsieur Bertinat, qui adorez voir du hockey aux Vernets, sachez que, parmi les associations qui verront leur subvention réduite, figure notamment la ligue des femmes qui travaillent contre le cancer du sein et qui, une fois l'an, organisent la Pink Night aux Vernets. C'est à ces femmes-là, réunies autour du cancer du sein, la pathologie qui tue le plus de femmes en Suisse et à Genève, qui travaillent toutes bénévolement, que vous direz «allez vous rhabiller, c'est 2% de moins» (*commentaires*), quand bien même le budget de la Ville était excédentaire et qu'il ne méritait pas une amputation de 2% des subventions. (*Applaudissements nourris.*)

*Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche est refusé par 42 non contre 37 oui.*

*Ont voté non (42):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (37):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

*Département des autorités.*

*Page 24, politique publique 11,*

*groupe de comptes 351, Dédommagements à des collectivités publiques – cantons.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 4A, déposé par le Mouvement citoyens genevois, qui demande la suppression des frais de police prévus par la convention sur les routes, soit une diminution de budget de 15 000 000 de francs. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Les anciens savent de quoi il s'agit, mais il faut un petit rappel historique. J'essaierai d'être le plus bref possible.

Dans le budget de la Ville de Genève, en vertu d'une convention passée avec l'Etat, figurent deux lignes. La première a trait à une facturation à l'Etat par la Ville d'un montant forfaitaire de 15 millions de francs pour l'entretien des routes dites d'importance cantonale en ville. En contrebalancement, l'Etat facture à la Ville 15 millions de francs de frais de police. Aujourd'hui, une fois de plus, je demande la suppression de cette seconde ligne, car elle n'a aucun fondement juridique ni réel. Je m'explique. D'abord, l'Etat ne facture cette prestation qu'à la Ville de Genève. En outre, la loi sur les routes prévoit que l'Etat finance, même si le montant n'est pas précisé, l'entretien des routes d'importance cantonale en Ville de Genève. Or, autre particularité: en Ville de Genève, il n'y a pas de routes cantonales. Il n'y a que des routes communales, malgré certains axes, comme le pont du Mont-Blanc. Pendant quelques années, une sorte de carte avait été établie par l'Etat et la Ville, afin de définir ces artères d'importance qui traversent la Ville. Dans tout le reste du canton, cela n'existe pas! C'est de nouveau spécifique à la Ville. Pour toutes les autres communes, il y a les autoroutes, qui relèvent de la Confédération, les grands axes, formés par les routes cantonales, et puis les petits chemins et les petites routes, de gestion communale, comme à Vernier, Plan-les-Ouates, Carouge, Lancy, Veyrier et Onex. Par conséquent, tous les axes cantonaux sont à la charge du Canton, non des communes, sauf pour la Ville de Genève.

Cette particularité existe depuis très longtemps. Il y a même une ordonnance fédérale de 1928 – on en fête bientôt le centenaire... – qui prévoit une ristourne sur les droits de carburant consommé en Suisse. Mais, pour cela, le Canton doit envoyer à la Confédération une facture pour l'entretien des routes. En fonction de sa part cantonale, Berne rétrocède un certain montant. Afin d'augmenter la facture cantonale, considérant qu'il n'y a pas de route cantonale en Ville, ce forfait a augmenté au fil des années après la convention de 1936. Celle-ci prévoit donc que la Ville envoie une facture au Canton, qui l'ajoute à la sienne et qu'il adresse

à Berne, qui octroie une ristourne sur le droit des carburants, dont une part est reversée à la Ville de Genève! Très compliqué... Enfin, la Ville de Genève touche entre 600 000 – ces dernières années – et 900 000 francs par an sur cette ristourne. Tout cela est prévu par la convention.

Premièrement, je pense que l'entretien des routes dites d'importance cantonale en Ville coûte largement plus que 15 millions de francs. Secondement, cette facture de frais de police ne vise qu'à mettre le compteur à zéro, avec un résultat de 600 000 francs par an pour la Ville. Il n'y a aucune raison que nous continuions aujourd'hui à payer ces 15 millions de francs, d'autant moins que la Ville a déjà dénoncé cette convention plusieurs fois. Cela a fait l'objet d'un bras de fer avec l'Etat. Deux avis de droit ont été demandés, l'un à M<sup>e</sup> Claude Rouiller, ancien président du Tribunal fédéral, qui donnait raison à la Ville: ces frais de police n'ont aucun sens. Un second avis de droit a été rédigé par Olivier Jornot, plus tard, à la demande du Conseil d'Etat, qui donnait aussi raison à la Ville: la façon de fonctionner définie par la convention est absurde. Résultat? Nada! Personne ne bougeait, à l'exception de la Ville. Moi, cela fait vingt ans que j'essaie d'ébranler le Conseil administratif. Après plusieurs échecs, M. Pagni a pris son bâton de pèlerin et il a signé une convention nouvelle qui prévoyait enfin une augmentation de cette contribution à 2, 3, puis 4 millions de francs. En 2015, nous aurions dû toucher 8 millions de francs, puis le montant était stable. Au moins, là, il y avait une partie de compensation.

Or, aujourd'hui, en 2015, l'Etat n'a pas versé les 8 millions de francs prévus. Vous le confirmerez, Monsieur Pagni. L'Etat ne respecte déjà pas la convention qu'il a signée et je ne pense pas qu'il le fera en 2016. Toute cette affaire est erratique et elle ne repose sur rien juridiquement. A la demande du Conseil d'Etat, en l'occurrence de M<sup>me</sup> Künzler, la Cour des comptes a étudié le dossier et elle a rendu un rapport au printemps 2015, qui conclut à l'illégalité de cette convention et de cette facture de frais de police de 15 millions de francs, qui grève le budget de la Ville! Et il ne s'est rien passé... Le Conseil d'Etat n'en a rien fait. Malgré les demandes de la Ville, aucune négociation n'est intervenue.

Il y a un mois, même pas, un second rapport de la Cour des comptes a étudié, lui, la spécificité de cette répartition, dans le prolongement de cette convention. Il faudrait la revoir, dit-il, car il n'y a pas de raison que seule la Ville de Genève n'ait pas de route cantonale. La cour a même fait un calcul, arrivant sauf erreur à 43,4 km de routes – on n'est plus à un kilomètre près – qui seraient d'importance cantonale. Elle demande donc aux acteurs de se mettre en conformité et de trouver une voie afin de régler cette problématique, qui rentre tout à fait dans le cadre de la répartition des tâches entre le Canton et les communes.

Cela fait trente ans qu'on parle de cette affaire, sans réussir à bouger le cursus. C'est pourquoi, chaque année, je vous dis à l'occasion du budget que le



meilleur moyen de faire pression est de supprimer cette contribution. Si on ne paie pas ces 15 millions de francs, il ne restera plus que ceux que l'Etat doit nous verser, ce qui contraindra les parties à faire le nécessaire pour trouver une solution acceptable et équilibrée pour la Ville. Je rappelle que nous sommes entrés en matière sur la motion M-1167 à ce sujet voilà quelques mois, dans le but d'inciter les parties à agir. Il n'y a pas de raison que la Ville connaisse des exceptions particulières sur les frais de police. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter cet amendement et à supprimer ce versement de 15 millions de francs à l'Etat pour de prétendus frais de police, qui n'existent dans aucune autre commune, en espérant qu'on arrivera enfin à trouver une porte de sortie. L'ordonnance date de 1928 et la convention de 1936. Celle-ci a été plusieurs fois renouvelée, dénoncée, signée avec quelques améliorations, mais l'Etat ne se presse pas d'en appliquer les tenants et aboutissants. Je trouve cela scandaleux et inadmissible! Nous sommes dans un Etat de droit – enfin, je crois – et on voit que le droit n'y est pas respecté, en premier lieu par l'Etat de Genève. Il faut que les choses se clarifient. Je vous invite à supprimer cette ligne en approuvant mon amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur. Nous saluons à la tribune du public la présence de nos anciens collègues M<sup>me</sup> Véronique Latella et M. Georges Queloz. (*Applaudissements.*) La parole est à M. Pierre Gauthier.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Changeons un peu de sujet et parlons de cette fameuse convention.

Il faut rappeler à notre auguste assemblée, honorables collègues, que le groupe Ensemble à gauche a déposé la motion M-1167, renvoyée à la commission des finances en septembre 2015. Elle invite le Conseil administratif à abandonner la convention de 1936, à recevoir du Canton la subvention annuelle pour l'entretien de ses voies publiques conformément aux dispositions de la loi et à supprimer le versement compensatoire de ces frais de police par la Ville au Canton, qui ne reposent sur aucune base légale – je vous passe les invites. Tout cela est parfaitement pertinent et M. Sormanni a raison de soulever cette question.

Néanmoins, si Ensemble à gauche a hésité à déposer un amendement identique, il ne l'a pas fait. Nous pensons qu'il est plus sage de laisser le Conseil administratif gérer cette négociation avec l'Etat, rendue complexe par ses deux parties. Comme M. Sormanni l'a dit, il y a l'entretien des routes, d'une part, et cette contrepartie absolument hallucinante, d'autre part, mais qui date de 1936, pour des frais de police totalement fictifs. Nous estimons qu'il vaut mieux attendre la fin des travaux en commission des finances – je ne sais pas si celle-ci

a déjà statué sur la motion –, débattre ici de ses décisions et donner alors mandat au Conseil administratif de renégocier la convention avec le Canton, sachant que, en plus de tout cela, nous sommes en plein processus de redistribution des tâches entre le Canton et la Ville dans le cadre du désenchevêtrement.

Pour résumer, nous donnons raison à M. Sormanni sur le fond, cependant la question nous semble posée au mauvais moment et au mauvais endroit. D'après nous, elle doit d'abord être traitée en commission des finances, par le biais de la motion M-1167. Sa mise en œuvre sera ensuite du ressort du Conseil administratif, qui doit négocier avec le Canton. Pour notre part, nous n'accepterons pas l'amendement et nous attendrons le débat sur la motion pour nous déterminer.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Chaque année, notre débat budgétaire est pollué par cette problématique, toutefois cela donne un peu d'air au débat, si l'on peut dire, puisque toutes les personnes qui se sont penchées sur ce dossier, cet accord de coquins construit en 1936 – c'est dire si c'est loin –, conviennent qu'il est mauvais et qu'il a servi de cache-sexe à un traficotage du Canton pour essayer de soutirer de l'argent à la Confédération. Mais ce n'est qu'une écriture, Monsieur Sormanni. Comme vous l'avez dit, nous envoyons une facture théorique de 15 millions de francs au Canton, qui se base sur elle pour aller chercher de l'argent à la Confédération, puis ces 15 millions de francs restent dans sa poche, avant d'être consacrés à la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. Enfin, bon, c'est encore un autre débat... (*M. Sylvain Thévoz vient au perchoir.*) Monsieur le président?

**Le président.** Je ne sais pas ce que vous cherchez, Monsieur Thévoz, mais vous regagnez votre place ou vous sortez de la salle. Continuez, Monsieur Pagani.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* On avance lentement dans ce dossier mais on avance, puisque la Cour des comptes a produit son second rapport il y a quelques jours, sur la base d'une analyse scientifique. En résumé, elle dit que tout axe cantonal est un axe qui, par définition, met 20 000 personnes en contact avec 20 000 autres personnes dans le canton. Elle déterminera toutes les voies de communication qui relient ces concentrations. J'ai le plaisir de vous dire, Mesdames et Messieurs, que la cour s'est aperçue avec cette méthode qu'il y a 43,1 km de routes cantonales, au sens où elle les a définies, dans notre commune, ainsi que nous l'avions empiriquement déduit. (*Bruits des tambours de l'Escalade au-dehors.*) La cour a été plus loin, analysant les frais de routes de la Ville de Genève et des autres villes: nous ne sommes pas si chers. Nous sommes

même moins chers. Dans ces conditions, elle a calculé le prix au kilomètre pour l'entretien des tuyaux. Le total est de 10 millions de francs. Or, nous avons négocié une convention avec le Canton qui prévoit 8 millions de francs. Dans la mesure où il nous paie, la différence est aujourd'hui de 2 millions de francs. Je me fais donc fort de dénoncer la convention cette année, maintenant que le Conseil d'Etat est au pied du mur: il doit abolir cette convention et nous payer ces 10 millions de francs. C'est incontournable.

En résumé, il ne sert à rien d'enlever les 15 millions de francs prévus. Je peux vous dire ce que le Conseil d'Etat fera: en conséquence, il refusera notre budget au nom de la convention de 1936 qui nous interdit de ne pas inscrire ces 15 millions de francs. Cela permettra seulement à certains de dire que le budget 2016 de la Ville présente un boni de 30 millions de francs grâce à eux, mais c'est absurde! Encore un peu de patience, Mesdames et Messieurs! Nous avons montré, le Conseil administratif avec moi, que nous étions capables de faire rentrer de l'argent pour l'entretien des routes cantonales qui passent sur le domaine municipal. Il nous manque 2 millions de francs; je pense que nous pourrions résoudre ce problème avant la fin de l'année prochaine. En 2016, ces 2 millions de francs supplémentaires seront les bienvenus pour poser du phonoabsorbant sur les 250 km de rues que nous avons à entretenir régulièrement. Je me réjouis de savoir que beaucoup de concitoyennes et concitoyens demandent sa mise en place, afin d'apaiser la ville et de leur permettre de dormir le matin dans davantage de calme.

*Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement du Mouvement citoyens genevois est refusé par 59 non contre 16 oui.*

*Ont voté non (59):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval

(S), M. Michel Nargi (LR), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M<sup>me</sup> Albane Schlichten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR).

*Ont voté oui (16):*

M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M. Emmanuel Deonna (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous donne les résultats. A la fin du débat sur le département des autorités, l'excédent de revenus s'élève à 15 533 869 francs.

**Le budget du département des autorités, pages 22 à 27, est adopté.**

**Le président.** Nous saluons à la tribune du public la présence de notre conseillère nationale et ancienne collègue M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (*applaudissements*), ainsi que de M. Claude Ulmann, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

*Département des finances et du logement.*

*Page 28, politique publique 05,*

*groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

**Le président.** Nous passons à l'amendement 5, déposé par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, qui demande la suppression de l'augmentation du gel des postes vacants, soit une augmentation du budget de 2 000 000 de francs. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S).** Merci, Monsieur le président. Même si cela fait déjà un moment, je me rappelle très bien mes cours d'économie politique avec le professeur Zarin-Nejadan. Il montrait où lire le profit dans les courbes des graphiques et il semblait très ennuyé. Il se demandait comment prendre en compte des éléments comme une agréable promenade en famille le dimanche lorsqu'il fait beau. Ce soir, j'ai envie de dire que la question posée par le gel des postes vacants est celle de la surcharge, de la fatigue et des accidents qu'une mauvaise gestion du turn-over dans une administration peut provoquer. Comment les quantifier et les rendre visibles? Car le montant introduit par le Conseil administratif quant au gel des postes vacants n'est pas une lubie ou une invention. Il a été réfléchi et pensé pour répondre au turn-over observable dans toute administration.

Par turn-over, on entend que, lorsque quelqu'un quitte son poste, il faut le remplacer. Si on augmente le délai de succession, on crée une surcharge de travail ainsi que des tensions et on baisse la qualité des prestations, notamment pour celles et ceux qui sont directement en contact avec le public. On voit ce que cela représente, ce que ces trous volontaires illustrent: en un sens, on bloque les engagements des fonctionnaires.

Lorsqu'on parle de la fonction publique et des fonctionnaires, on a toujours l'impression qu'il y a une grande différence avec les personnes qui travaillent dans le privé. Ce que j'aimerais dire, c'est que les fonctionnaires, qu'ils soient directement au contact de la population ou dans d'autres secteurs, ont des objectifs évalués. Il y a exactement les mêmes objectifs d'efficacité que dans le privé. Il ne faut pas à chaque fois faire la distinction entre le public et le privé.

J'en reviens à la question de la dette, puisque certains ont dit à plusieurs reprises qu'il fallait couper parce qu'elle explose et que c'est une épée de Damoclès.

*Des voix.* Ce n'est pas l'amendement...

*M<sup>me</sup> Christina Kitsos.* Attendez, vous verrez où je veux en venir. Ce discours vise à prouver qu'il faut économiser. Or, on ne doit pas augmenter la dette pour payer les fonctionnaires, mais pour investir dans de vrais projets. A partir de là, on voit bien l'importance de soutenir la fonction publique.

Par cet amendement, le Parti socialiste veut supprimer l'augmentation du gel des postes vacants proposée par la droite, cela afin d'assurer un bon fonctionnement de l'administration et d'éviter quelque chose d'inutile. Cette coupe au sens large, qui touche tant les pompiers que les secrétaires, montre un manque de courage politique. Si vous aviez un véritable courage politique, Mesdames et Messieurs, vous auriez fait des choix et dit où vous vouliez couper. Ici, vous utilisez un outil technique pour créer des perturbations au niveau du fonctionnement de l'administration et je trouve cela très dommageable. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Voilà encore un débat intéressant... C'est incroyable: on s'oppose à tout, même à ce qui n'a pas d'effet réel sur le terrain. C'est la stratégie de l'Alternative.

Monsieur le président, vous transmettez à ma préopinante que je suis désolé, mais qu'elle se trompe complètement. Ce gel des postes vacants existe depuis de nombreuses années. Il a été introduit par la Ville il y a longtemps. D'ailleurs, en 2011, il représentait 11 millions de francs. L'Etat fait la même chose, appliquant le même principe, tout simplement parce que, dans la vie, en une année, des gens démissionnent fatalement, d'autres tombent malades pour une longue durée, certains décèdent, malheureusement, et il y a des postes qui évoluent, avec des transferts qui demandent des remplacements. Tout cela prend un certain temps, parce que les procédures sont longues. C'est le système de contrats de droit administratif. Il n'y a rien de mal à ça. C'est un fait mécanique: un certain nombre de postes sont vacants. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas occupés, c'est juste qu'ils sont repourvus pour différentes raisons.

Lorsqu'une personne part, un certain temps passe avant que le poste soit repourvu et il y a donc des non-dépensés. Leur total est comptabilisé par l'expérience. En 2011, j'avais proposé d'augmenter ce montant et j'avais eu la même réponse que vous venez de me faire et que M<sup>me</sup> Salerno me donnera certainement tout à l'heure: «Impossible, Monsieur Sormanni, le chiffre juste est de 11 millions de francs, pas de 12 millions.» Je proposais 1 million de francs de plus. C'est marrant car, deux ans plus tard, pour équilibrer le budget, M<sup>me</sup> Salerno avait fait son beurre en augmentant ce montant de 2 millions de francs. Et voilà! Il faut savoir ce qu'on veut et comment les choses se passent. Fut un temps où on comptait 3000 fonctionnaires à la Ville de Genève; aujourd'hui, il y en a plus de 4000. Ces postes ne sont pas «gelés». Ce sont simplement des non-dépensés en raison du temps qu'on met pour remplacer les gens par la force des choses. Rien

d'autre! Cela n'empêche personne d'engager qui que ce soit, puisque les postes sont approuvés dans le budget. Chaque département et chaque service ont tant de postes; il y a des lignes.

Quoi qu'il arrive, ces postes sont repourvus, mais cela prend du temps. L'augmentation de ce montant n'interdira pas à tel service de remplacer quelqu'un. Cela n'a rien à voir. Les deux choses sont différentes. La question est même gérée par les ressources humaines centrales, en charge des questions globales en Ville de Genève, comme les assurances, tandis que la gestion du personnel se fait dans les services et les départements. Ce sont deux notions différentes, que vous confondez probablement à dessein, afin de vous opposer à tout ce que l'Entente élargie propose. Je le regrette, parce que c'est une réalité aujourd'hui: avec l'augmentation du personnel, on voit que davantage de postes, pas gelés, méritent cette différence et que, à la fin, cela entraîne une économie sur la masse salariale. Pas parce qu'on n'a pas engagé les gens, mais parce qu'on ne les a pas trouvés au bon moment et qu'ils n'ont pas pu commencer à temps. Un, deux, trois, quatre ou même six mois passent entre le moment où le poste est libéré et celui où la nouvelle personne peut débiter. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Ce n'est pas politique. C'est juste technique.

**Le président.** Merci, Monsieur. Nous saluons à la tribune du public la présence de M<sup>me</sup> la députée Christina Meissner, ainsi que de M. Robert Pattaroni, notre ancien collègue. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. Vincent Subilia.

**M. Vincent Subilia (LR).** Je vous remercie, Monsieur le président. «Cette droite obnubilée par les chiffres abstraits a perdu le contact avec l'économie réelle.» Je vous cite ici les propos que notre collègue Sylvain Thévoz diffusait il y a quelques instants sur les réseaux sociaux... Un florilège sémantique qui vient s'ajouter à l'avalanche de critiques multiples et variées que la droite, que certains ont qualifiée d'élargie, a dû entendre cet après-midi, ce soir, toute cette journée d'ailleurs. Si M. Thévoz, à qui vous transmettez, Monsieur le président, avec l'élégance qui le caractérise, a considéré que notre droite était précisément «diarrhéique», j'observe pour ma part que le discours tenu dans cette assemblée s'agissant de l'amendement qui nous est présenté – comme, de façon générale, des enjeux essentiels qui nous réunissent et nous animent – est souvent aussi manichéen que pernicieux.

Si je veux me concentrer sur l'amendement en question, permettez-moi de m'en écarter très brièvement. En effet, le propos que nous entendons aujourd'hui témoigne largement d'une réelle cécité face aux réalités auxquelles nous sommes

confrontés. Devant ces réalités conjoncturelles, nous avons le sentiment, dans les rangs du Parti libéral-radical et d'une droite que vous qualifiez d'élargie, que nos amis des bancs d'en face en sont totalement décorrélés. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, écrit, dit et répété, le Parti libéral-radical ne considère pas que l'Etat a pour vocation de générer du rendement. Le retour sur investissement public n'est pas notre mantra, mais il nous paraît impératif encore une fois – et je saisis l'occasion de cet amendement pour le répéter – que notre tissu économique soit défendu et que, à ce titre, compte tenu des projections conjoncturelles qui sont les nôtres, n'en déplaise à ceux qui nous annoncent le contraire, une réduction de voilure ou, à tout le moins, le maintien de celle-ci soit prévu.

J'observe la gauche et – cela se confirme aujourd'hui – celle-ci n'a de cesse de s'ériger en censeur de l'humanité et de pointer trop souvent à mes yeux un doigt accusateur sur une droite parfaitement raisonnable dans les choix que nous souhaitons opérer. J'observe aussi, et cela me désole, qu'il y a une part de victimisation. Ni vous ni nous n'avons le monopole du bien vivre ensemble. Toutefois, une denrée me paraît assez rare dans les débats qui nous animent: celle du bon sens. Quitte à déplaire à notre conseillère administrative M<sup>me</sup> Salerno, dont je suis persuadé qu'elle en est également consciente, je répète qu'on observe aujourd'hui une véritable détérioration des indicateurs économiques globaux. Pas uniquement ceux qui s'appliquent à la collectivité locale dont nous avons la modeste responsabilité, mais de façon plus large. Ceux-ci doivent nous conduire à prévoir un certain nombre d'aménagements, qui reflètent cette nécessité. Prévoir est manifestement – chacun en conviendra ici – le principal apanage de notre plénum.

Or, c'est le cas également – vous en conviendrez aussi, j'en suis certain – pour la fonction publique, objet qui nous est soumis pour l'heure. La non-augmentation de 2 millions de francs, soit le basculement de 13 à 15 millions de francs du gel des postes vacants, constitue une mesure modeste à nos yeux, à l'instar des réductions de subventions qui vous ont été proposées. Encore une fois, il ne s'agit pas de stigmatiser la fonction publique, dont chacun a bien compris qu'elle peut être d'une très grande qualité, mais de se conformer aux évolutions conjoncturelles.

A ce titre, j'aurais aimé souligner une chose. Trop souvent dans les propos de celles et ceux qui nous ont agressés, car c'est le terme qui s'applique en ce cas à mon sens, il y a une part d'insulte à l'endroit des véritables entrepreneurs que nous avons modestement la faiblesse de croire que nous les représentons ici. Ceux-ci ne bénéficient pas précisément de la sécurité propre à la fonction publique. Allez expliquer à des entrepreneurs qui subissent aujourd'hui de plein fouet la crise générée par la force du franc qu'une réduction de subvention de 2% est envisagée. Ils vous diront que c'est parfaitement naturel; la réduction de leur chiffre d'affaires n'est pas de 2%, mais de 20%! Allez leur expliquer que nous prévoyons de ne pas remplacer des postes vacants pour un montant de 13 millions



de francs, qui passerait à 15 millions de francs, soit une augmentation de l'ordre de 15%, ils vous diront n'avoir aucune solution si un de leurs employés venait à les quitter ou qu'ils devaient le licencier demain. Ce n'est jamais de bon cœur qu'un entrepreneur se sépare de sa force de travail. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il est grand temps d'opérer des choix. C'est tout l'objectif de la séance du jour. Nous y sommes contraints. Je le dis avec conviction et sérénité, raison pour laquelle je me navre de constater que le débat est trop souvent idéologique et polarisé. Nous avons conscience que des arbitrages sont douloureux. Cependant, dans leurs effets, d'une façon générale – et je le dis en toute sincérité, n'étant pas de ceux qui prônent la main invisible ayant pour vocation de mener une politique thatchérienne –, ces ajustements sont tout à fait raisonnables à mon sens.

Petite leçon de choses, si je puis me permettre: chacun a sa lecture des évolutions économiques. Toutefois, concernant le front de la fiscalité, largement évoqué, ce nerf de la guerre qui alimente les caisses de l'Etat, nous allons au-devant d'enjeux majeurs. Encore une fois, ce n'est pas notre grande argenterie qui le démentira. Cela a été dit en des termes parfois caricaturaux: la mère de toutes les batailles est le basculement de la fiscalité des entreprises. A cela s'ajoutent l'écueil migratoire qui résulte de la votation du 9 février 2014 et le défi monétaire, que j'ai mentionné il y a un instant. Conjuguez ce triple facteur et vous obtenez une source d'insécurité majeure pour nos entrepreneurs et pour les entreprises étrangères. Je rappelle que, si nous n'avons pas de matière première, nous avons de la matière grise, et que le tissu économique genevois se nourrit de son ouverture au monde. Voilà une véritable potion magique! Or, tout le paradoxe que j'entends dans le discours d'aujourd'hui, c'est que le Parti libéral-radical a soutenu les investissements majeurs, qu'il s'agisse de la sécurité ou de la petite enfance. Il vous a suivis dans les demandes de crédits...

*Une voix.* Quand?

*M. Vincent Subilia.* ... à l'instar du Parti démocrate-chrétien, comme cela vient d'être rappelé, et d'investissements liées à la culture. M. Kanaan avait raison de citer Matteo Renzi – je pense comme lui – afin de réitérer que la culture et l'éducation sont des éléments essentiels et structurants, y compris d'un point de vue économique.

Cependant, il faut être cohérent, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face. Lorsque vous assénez des coups de canif répétés à notre édifice de prospérité, n'attendez pas ensuite de nous que nous puissions maintenir un même niveau de qualité de prestations. Il y a un lien de causalité immédiat. Vous souhaitez supprimer les forfaits fiscaux; heureusement, vous n'y êtes pas parvenus et le bon sens l'a emporté. Vous donnez un énième coup de boutoir en voulant modi-

fier la loi cantonale. Vous vouliez vous attaquer aux successions; heureusement, certains socialistes sont des propriétaires fonciers et, ayant compris que la barre des 2 millions de francs était rapidement atteinte, ils ont balayé cette initiative. Vous nous promettez pour l'année prochaine l'initiative de la Jeunesse socialiste suisse, parfaitement pernicieuse, qui s'attaque au négoce, qui représente 22% du produit intérieur brut genevois!

**Le président.** Monsieur Subilia, j'aimerais que vous restiez dans le cadre de l'amendement.

*M. Vincent Subilia.* J'en termine, mais tout est intimement lié. Vous parlez ensuite de l'initiative populaire cantonale IN 150 contre les multinationales, dites-vous, qui s'attaque en réalité à l'innovation, apanage essentiel des entreprises genevoises. Pour le surplus, vous prenez en otage les citoyens genevois avec des grèves sauvages. Et vous exigez ensuite de ce même plénum que non seulement il maintienne le niveau de prestations, mais qu'en plus il l'augmente? Vous marchez sur la tête, laissez-moi vous le dire! Si vous êtes cohérents et que vous maintenez ce qui fait la vitalité de notre tissu économique, plutôt que d'instiller le poison qui est le vôtre dans les rouages du fonctionnement de l'économie, nous vous entendrons et nous approuverons les budgets comme nous l'avons toujours fait. En revanche, si vous nous assénez des autogoals permanents, comme vous vous y employez actuellement, ne soyez pas surpris des conséquences. Cessez de saborder notre prospérité et nous serons alors certainement davantage disposés à vous écouter. (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Même si les grèves ne sont pas sauvages et qu'il n'y a pas de prise d'otage dans notre paisible république, revenons au sujet qui nous occupe, c'est-à-dire cette augmentation du gel des postes vacants.

Tout le monde le sait: dans toute entreprise, qu'elle soit publique ou privée, si elle a une certaine taille, tous les postes ne sont pas occupés en permanence. Les démissions, les retraites et les départs naturels créent des postes vacants. En Ville, d'après ce que nous avons pu entendre, il s'agit d'environ 3% des postes par an sur l'ensemble du personnel. Le Conseil administratif a bien évidemment étudié cette question et il a établi une statistique sur plusieurs années. C'est pour cela que l'estimation inscrite dans le budget qu'il a présenté s'élevait à 13 millions de francs par an, correspondant au volume des salaires qui ne sont pas dépensés. Cette somme, réaliste, a été déduite des charges du budget. Comme je vous l'ai dit, ce montant n'a pas été sorti d'un chapeau. Il reflète la réalité. La nouvelle alliance veut artificiellement augmenter cette somme de 2 millions de francs. Le

calcul est vraisemblablement irréaliste, puisque, à notre connaissance, il n'est basé sur rien de sérieux ni aucune évaluation.

Nous pensons que les conséquences de l'augmentation de ce gel des postes vacants sont nombreuses et nous en évoquerons trois.

Première conséquence: cela entraîne mécaniquement une augmentation de la charge de travail du personnel resté en poste. Si cinq personnes travaillent à plein temps dans un service et qu'un poste vient à être vacant, cela veut dire que les quatre personnes restantes travailleront à 125%. C'est mécanique, logique et absolument arithmétique. Comme le délai de renouvellement du personnel compétent est de l'ordre de trois à six mois, cela veut dire autant de temps à 125% pour les quatre personnes restantes. C'est l'entrée dans un autre système: celui de la surcharge de travail, qui induit ce qu'on appelle aujourd'hui la maladie du siècle, à savoir le burn-out, le travail à flux tendu. (*Exclamation de M. Daniel Sormanni.*) Mais oui, c'est comme ça, Monsieur Sormanni! Cela entraîne d'autres problèmes, en l'occurrence de santé du personnel. Au lieu d'une économie, on crée encore un autre poste vacant avec le risque d'endommager la santé du personnel.

Deuxième conséquence prévisible: en sortant du tournus normal, il ne sera plus possible d'engager le personnel pour repourvoir les postes vacants. A moins d'allonger encore le temps nécessaire à combler le délai entre le moment où le poste est libéré et celui où il est repourvu. Ce n'est donc plus pendant six mois que les quatre personnes dont j'ai cité l'exemple plus haut travailleront à 125%, c'est une année! C'est inacceptable et inadmissible.

Troisième conséquence: cette coupe totalement artificielle et mathématique dans les moyens des ressources humaines, sans lien avec la réalité vécue par les gens dans les services municipaux, entraîne mécaniquement un dépassement dans les comptes à la fin de l'année. Si l'on dit que ce gel de 2 millions de francs supplémentaire est fictif et que les postes doivent bien être repourvus, il faudra bien le faire! Il y aura donc un dépassement.

Notre amendement vise à restaurer les moyens nécessaires à la bonne gestion des ressources humaines dans l'administration parce que, à la différence de la nouvelle alliance, pour la gauche, les Verts, les socialistes et Ensemble à gauche, l'efficiency – je n'aime pas beaucoup ce mot que vous utilisez souvent – passe d'abord par le respect des employés et des bénéficiaires des prestations municipales, ainsi que par le refus de mesures totalement inutiles et sans fondement objectif, qui désorganisent la bonne marche de l'administration municipale. Avec cette idée saugrenue, on remarque en revanche que l'efficiency, pour la nouvelle alliance, revient à désorganiser les services, à mépriser les employés et à leur imposer une surcharge de travail, ainsi qu'à rendre difficile l'accès légitime de la population aux prestations de qualité auxquelles elle a droit auprès de l'administration municipale, qui les lui délivre. Merci de soutenir notre amendement!

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Il vous a déjà été expliqué à maintes reprises que l'amendement accepté tout à l'heure l'a été sur un budget excédentaire. Pour amener le boni de 8 à 15 millions de francs, que nous propose-t-on? Quelque chose dont on vous soutient que cela n'a aucun effet sur la qualité ou sur les personnes concernées. On vous brandit un problème fiscal prétendu, qu'on a soi-même créé en approuvant des diminutions d'impôts. Je réponds là à mon collègue qui était quelque peu sorti du sujet. (*Commentaires.*)

Que veut dire l'amendement? Il signifie qu'une personne malade, qui part à la retraite ou qui s'absente n'est pas remplacée et que le travail est effectué par un de ses collègues. Toute personne qui a une activité professionnelle aura compris de quoi je parle: vous vous retournez, vous regardez le bureau d'à côté et la personne n'est pas là... Vous devez prendre en charge son travail. A ce moment-là, outre votre activité, il vous faut la remplacer. Vous pouvez tenir un moment, le moment prévu sans cet amendement. Au-delà, c'est le burn-out et l'épuisement professionnel.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Ça n'a rien à voir!

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini*. C'est la durée de cette situation qui fait que vous devrez payer des prestations sociales à une personne qui avait un travail et un pouvoir d'achat, qui payait ses impôts et qui se retrouvera hors capacité de travailler, parce qu'elle n'en aura plus les moyens.

Cela étant, on peut le dire dans tous les sens, mais l'histoire que la droite – élargie ou étalée, appelez-la comme vous voulez – vous raconte, je peux la dire aussi, différemment. On est en période de Noël, alors je me lance. Prenez la maison du Père Noël, avec plein de lutins, qui reçoivent les listes de cadeaux, qui vont les chercher, qui font des paquets, qui s'occupent des rennes...

*Des voix*. Hors sujet!

**Le président**. Madame Khamis Vannini, vous êtes hors sujet. Et je vous signale que nous devons arrêter l'ordre des travaux dans cinq minutes.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini*. Je ne suis pas du tout hors sujet, Monsieur le président!

**Le président**. Complètement, Madame.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Cela s'appelle une métaphore. Mais je comprends que certaines personnes...

**Le président.** Alors essayez de la faire courte, votre métaphore, s'il vous plaît. (*Brouhaha.*)

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Pourquoi? Non, Monsieur le président! J'ai un temps de parole illimité et je n'entends pas qu'on viole ma liberté d'expression sous prétexte que ce que je raconte ne convient pas! (*Applaudissements.*) On peut reprendre après la pause, Monsieur le président. Cela me convient tout à fait.

**Le président.** Je comprends très bien, Madame. Dans ce cas, nous allons lever la séance et nous reprendrons après la pause.

#### **4. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

#### **5. Interpellations.**

Néant.

#### **6. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 18 h 30.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	3382
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	3382
3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C). Suite du deuxième débat . . . . .	3382
4. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	3417
5. Interpellations . . . . .	3417
6. Questions écrites . . . . .	3417

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*